

LES GUICHETS DE L'ÉNERGIE

TOUS LES GUICHETS SONT OUVERTS DU MARDI AU VENDREDI DE 9 À 12 HEURES OU SUR RENDEZ-VOUS

ARLON Rue de la Porte Neuve, 19 - 6700 ARLON
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09
guichet.arlon@mrw.wallonie.be

BRAINE-LE-COMTE
Rue Mayeur Etienne, 4 - 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74
guichet.brainelecomte@mrw.wallonie.be

CHARLEROI Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E - 6000 CHARLEROI
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10
guichet.charleroi@mrw.wallonie.be

EUPEN Hostert, 31A - 4700 EUPEN
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.22.44
guichet.eupen@mrw.wallonie.be

HUY Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68
guichet.huy@mrw.wallonie.be

LIEGE Rue des Croisiers, 19 - 4000 LIEGE
Tél. 04/223.45.58 - Fax : 04/222.31.19
guichet.liege@mrw.wallonie.be

MARCHE-EN-FAMENNE
Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48
guichet.marche@mrw.wallonie.be

MONS Avenue Jean d'Avènes, 10-2 - 7000 MONS
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05
guichet.mons@mrw.wallonie.be

MOUSCRON Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41
guichet.mouscron@mrw.wallonie.be

NAMUR Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79
guichet.namur@mrw.wallonie.be

OTTIGNIES
Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47
guichet.ottignies@mrw.wallonie.be

PERWEZ **Nouveau**
Rue de la Station, 19 - 1360 PERWEZ
Tél. 081/41.43.06 et 081/24.17.06

TOURNAI
Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14
guichet.tournai@mrw.wallonie.be

POUR VOUS RENDRE AU GUICHET DE L'ÉNERGIE LE PLUS PROCHE, CONSULTEZ LES FICHES D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DANS LES PAGES "FORMATION INFORMATION SENSIBILISATION" DE <http://mobilite.wallonie.be>

LES LAMPES À INCANDESCENCE BIENTÔT AU MUSÉE

Après avoir rendu d'immenses services depuis son invention le 22 octobre 1879 par un bricoleur de génie, Thomas Edison, la lampe à incandescence va s'éteindre peu à peu chez nous. L'Union européenne a décidé de bannir progressivement ces ampoules traditionnelles (de 25 à 100 watts) qui auront disparu des étalages après le 1^{er} septembre 2012. Ce qu'on leur reproche ? D'être trop gourmandes en électricité par rapport au tube fluorescent, à la lampe économique ou fluocompacte et au LED (Light-Emitting Diode).

Cette disparition programmée aura lieu par phase :

- 2009** : retrait des lampes de 100 W
- 2010** : retrait des lampes de 75 W
- 2011** : retrait des lampes de 60 W
- 2012** : retrait des lampes de 40 et 25 W
- 2016** : retrait des halogènes moins performants (classe C)

Selon les calculs de la Commission européenne, le remplacement dans toute l'Union de ces ampoules peu performantes permettra d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 11 millions de ménages, soit presque huit fois celle de la Wallonie. De plus, il réduira les émissions de CO₂ de 15 millions de tonnes par an.

Pour une famille, l'économie annuelle pourra atteindre 50 EUR, même en tenant compte du prix d'achat plus élevé des lampes économiques.

As-tu toi aussi ton « Cahier de l'énergie » ?

Si tu as entre 9 et 12 ans, tu peux demander à recevoir pour toute ta classe le nouveau « Cahier de l'énergie » : 84 pages en couleurs pleines d'expériences, d'activités, de jeux, de questions-réponses pour tout savoir sur l'énergie. Montre cet article à ton professeur et propose-lui de prendre contact avec nous à l'adresse suivante :



DG04
Département de l'Énergie et du Bâtiment durable
Service Communication
Gwendoline Gérard
7, avenue Prince de Liège - 5100 Jambes
Tél. : 081/33.55.88 - Fax : 081/33.55.11
E-mail : gwendoline.gerard@spw.wallonie.be
<http://energie.wallonie.be>

ET QUE DIRAIS-TU DE COMMENCER TOUT DE SUITE ?

Voici une activité proposée par le Cahier de l'énergie : il s'agit d'une enquête à mener auprès des personnes plus âgées (65 ans ou plus) de ta famille : grands-parents, grands-oncles et tantes, ou même des voisins et amis de tes parents.

Tu seras étonné de ce qu'ils vont te raconter, car la façon d'utiliser l'énergie a beaucoup changé ces dernières années. Essaie de repérer dans leurs réponses quelles sont les bonnes idées de « leur jeune temps » qui sont encore bonnes à prendre en 2009 pour économiser l'énergie. Car éviter le gaspillage, c'est une bonne idée à toutes les époques...

Tu pourrais aussi leur demander de te dessiner des objets qui n'existent plus aujourd'hui, ou de te montrer d'anciennes photos.

VOICI LES QUESTIONS. BONNE ENQUÊTE !

- Où habitez-vous ? A la ville ou à la campagne ?
- Comment faisiez-vous pour se déplacer avant 1950 ? Pour aller à l'école, au bureau, pour les loisirs ? Combien y avait-il de voitures par famille ?
- Partiez-vous souvent en vacances ? Était-ce loin ? Comment vous y rendiez-vous ?
- Comment la maison était-elle chauffée (mazout, gaz naturel, charbon, bois) ? Aviez-vous le chauffage central ?
- Comment cuisiniez-vous ? Avec une cuisinière au gaz, à l'électricité ? Pour faire à manger, aviez-vous un four à micro-onde, une cafetière électrique, un gaufrier ou d'autres appareils électroménagers ?

- Comment laviez-vous le linge ? Aviez-vous un sèche-linge ?
- Que faisiez-vous le soir pour vous divertir ? Aviez-vous une radio, une télévision en couleur, des consoles de jeux ? Alliez-vous au cinéma ?
- Aviez-vous un jardin potager ? Mangiez-vous des produits exotiques ?
- Où faisiez-vous les courses ? Aviez-vous besoin d'une voiture ? Comment transportiez-vous ce que vous veniez d'acheter ? Comment étaient emballés les aliments ?
- Notre époque est-elle plus confortable ? Que regrettez-vous de la vie à cette époque ?
- Aviez-vous une chouette idée que nous pourrions appliquer tous les jours pour consommer moins d'énergie ?

DISCUTE AVEC TON PROFESSEUR

Tu pourrais noter les réponses les plus intéressantes ou les plus étonnantes et les apporter en classe pour en parler avec ton institutrice ou ton instituteur en lui montrant ce questionnaire. Et pourquoi pas proposer à plusieurs enfants de ta classe d'interroger leurs grands-parents eux aussi pour comparer les différentes réponses ? Avec vos enseignants, vous pourriez apprendre des tas de choses sur l'énergie, les sciences, l'histoire, la façon de calculer la consommation... Bonne enquête en famille !

Les Cahiers de l'énergie sont disponibles en téléchargement sur <http://energie.wallonie.be>.

JEUNES EXPERTS EN ÉNERGIE D'UNE « CHOUETTE ÉCOLE » [Interview]



Jasmine Dupont est institutrice d'une classe de 3^e et 4^e à la « Chouette École Communale Primaire de Landelies ». Son école, sous l'impulsion de sa directrice, Mme Vandeveld, s'est engagée dans un programme de sensibilisation aux sciences lancé par l'Agence spatiale européenne (ESA) s'appuyant sur des visites et des activités ludo-éducatives. Dans ce cadre et avec ses 24 élèves, elle utilise le « Cahier de l'énergie » 2 à 3 heures par semaine. « Et ils adorent ça », dit-elle.

Qu'est-ce qui vous a poussée à vous intéresser à l'énergie avec vos élèves ?

C'est un des aspects de notre projet d'établissement : notre école s'est engagée dans un programme de sensibilisation aux sciences.

Nous espérons décrocher le « Label Sciences » pour notre école.

Concrètement, comment travaillez-vous avec le Cahier de l'énergie ?

Chaque élève a son cahier personnel et moi j'ai le cahier du professeur, qui contient le commentaire de chaque activité, plus toute une série de propositions pour des activités complémentaires, ainsi que des sources d'informations supplémentaires que nous pouvons trouver sur internet.

Mes élèves ont entre 8 et 10 ans, ce qui est un peu plus jeune que le public visé. J'adapte donc certaines activités, quand il leur manque une notion qu'ils n'ont pas encore apprise, comme les pourcentages. J'ajoute aussi des activités que j'ai trouvées à d'autres sources, comme la construction d'un moulin à eau.

Ce qui m'aide beaucoup dans les apprentissages, ce sont les dessins qui sont fournis dans le cahier. Par exemple, les élèves ont bien compris la différence entre énergies fossiles et énergies renouvelables.

Est-ce qu'ils en parlent autour d'eux ?

Oui ! Les parents me disent qu'ils en parlent à la maison. C'est une bonne chose que les enfants adoptent ces notions très jeunes, car ils deviendront des adultes mieux informés et plus responsables sur les questions d'énergie. De plus, ils font déjà passer dès maintenant

les bons messages aux adultes de leur entourage.

Je consacre 2 à 3 heures par semaine de des activités autour du cahier de l'énergie, et les enfants en raffolent. Je peux aussi bien axer la leçon sur le vocabulaire, que l'éveil, le calcul, expliquer comment interpréter les sections d'un graphique en « camembert ». Même si le sujet est technico-scientifique à la base, les apprentissages vont dans toutes les directions.

J'étends d'ailleurs leur réflexion sur des questions comme « Pourquoi consommer moins ? Quelles sont les solutions ? Quel rapport avec le réchauffement climatique, l'effet de serre, les pollutions ?... »

Quel est votre objectif avec ces activités ?

Mon but est qu'ils s'engagent personnellement et dans leur famille, et aussi que l'intérêt s'étende à toute l'école. Je pense à créer une charte d'engagement pour l'énergie à laquelle chacun pourrait souscrire. Et aussi à construire un jeu de questions-réponses du type « Elektro » !

Énergie 4

GÉRER

ÉCONOMISER

PROTÉGER

INNOVER

INVESTIR POUR DÉPENSER MOINS : L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

On dit souvent que l'immobilier est la valeur-refuge classique des investisseurs professionnels, particulièrement dans le contexte financier actuel.

Mais pour la plupart des habitants, contenir les dépenses de logement dans des limites budgétaires raisonnables est déjà en lui-même un objectif. Et sous cet aspect la facture énergétique est devenue une préoccupation largement répandue.

Le succès des primes énergie, et particulièrement celles pour l'isolation, en témoigne.

Derrière cet argent redistribué par les pouvoirs publics, qui ne couvre qu'une partie des investissements réalisés, il y a des sommes beaucoup plus importantes, celles prélevées par les particuliers sur leur épargne ou empruntées.

Il fallait aller plus loin encore et aider les ménages qui n'ont pas les moyens d'investir sur leurs fonds propres, même en partie, ou qui atteignent les limites d'emprunt. Ce sont ceux-là justement à qui une baisse de la consommation bénéficiera proportionnellement plus encore.

C'est un impératif d'équité sociale et environnementale.

Pour y parvenir, plusieurs mécanismes viennent d'être mis en place, d'autres sont en préparation.

Toutefois, à la base il y a une attitude : consommer moins et mieux, notamment en gérant : contrôler sa consommation, surveiller ses comptes, etc. Ce numéro, moins technique que les précédents, est consacré en grande partie à l'aspect financier. Prenez la peine de le lire en détails : il vaut son pesant d'euros.

Luc Maréchal
Directeur général ff
Direction générale opérationnelle
Aménagement du territoire,
Logement, Patrimoine et Énergie

PROBLÈME AVEC VOTRE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE ? UN NOUVEAU MÉDIATEUR WALLON EST À VOTRE SERVICE !

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Service régional de médiation pour l'énergie est opérationnel. Ce nouveau service est chargé du traitement des questions et plaintes relatives au fonctionnement du marché régional du gaz et de l'électricité ou ayant trait aux activités d'un fournisseur ou d'un gestionnaire de réseau.

Pour certaines questions relevant de la compétence fédérale, le service wallon agira en coordination avec le futur Service fédéral de médiation de l'énergie (annoncé pour les prochains mois). Le principe du guichet unique sera respecté : le transfert des plaintes vers le niveau compétent sera automatiquement assuré.

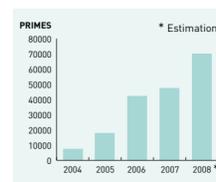
Concrètement, vous pouvez vous adresser au Service régional de médiation, notamment en cas de coupure d'électricité de plus de 6 heures consécutives, d'incident technique sur le réseau ayant causé un dommage, de retards rencontrés lors de la réalisation d'un raccordement ou du transfert de contrat vers un autre fournisseur, de problèmes de coupures injustifiées ou pour certaines erreurs de facture.

Attention, les plaintes ne sont recevables que si vous avez déjà entrepris, preuve écrite à l'appui, au préalable une démarche amiable auprès du fournisseur ou du gestionnaire de réseau concerné et que si le problème date de moins d'un an.

Pour en savoir plus sur la procédure de médiation, suivez les liens « En quoi consiste la procédure de médiation ? » et « Dans quels cas puis-je demander une indemnisation à mon fournisseur ou à mon gestionnaire de réseau ? » sur le site www.cwape.be. Un lien direct vous attend sur la page d'accueil.

Une brochure détaillée sera disponible dès le mois de mars en téléchargement sur <http://energie.wallonie.be>.

PRIMES ÉNERGIE : UN SUCCÈS JUSTIFIÉ



Depuis leur introduction en 2004, le succès des primes énergie n'a fait que croître. Et elles profitent à tout le monde : à ceux qui les reçoivent, à tout un pan de l'économie et enfin à la planète, car les émissions de CO₂ diminuent quand les consommations d'énergie baissent.

En 2004, 7.522 dossiers ont été acceptés. Ils sont passés à 18.061 en 2005, puis 42.351 en 2006 suite à l'arrivée des primes pour le chauffage au bois. En 2007, le chiffre passe à 47.340 et en 2008, malgré la suppression des primes pour le chauffage au bois (sauf chaudière biomasse), on s'attend à ce que les demandes de primes qui peuvent être introduites jusqu'à la fin du mois d'avril 2009, dépassent le nombre de 70.000. Signe que le grand public a bien compris que l'énergie la plus intéressante est celle qu'on ne consomme pas, les chiffres de 2008 montrent que ce sont les primes pour l'isolation qui augmentent le plus : réalisation d'un audit énergé-

tique : + 445 %, isolation des murs et sols : +270 %, isolation du toit : +250 %.

La nouvelle prime photovoltaïque connaît également un grand succès : plus de 2.000 dossiers introduits à fin janvier.

2009 est marquée par quelques évolutions dans les conditions d'octroi. En bref :

- pour la prime à l'isolation d'une maison unifamiliale neuve, le K_{max} passe de 45 à 35
- pour l'isolation du toit, le R du matériau isolant passe de 3 à 3,5
- pour l'isolation des murs, le U_{max} passe de 0,6 à 0,45
- pour l'isolation des planchers, le U_{max} passe de 0,6 à 0,50
- pour l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, ou combinée, un nouveau cahier de charges entre en vigueur.

Pour plus de détails, voyez <http://energie.wallonie.be> > Actualités (colonne de droite) > 22/12 : « Primes de Fonds Énergie 2008-2009 : ce qui change en 2009 » ou visitez votre Guichet de l'énergie.

VOTRE FAMILLE, VOS FINANCES ET VOTRE ÉNERGIE

Les toitures du voisinage se couvrent de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques... Moins visibles mais plus rentables encore, les travaux d'isolation intérieure de toiture et de murs se multiplient. À votre tour, vous pensez à faire des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement qui vous rapporteront rapidement de l'argent. Et chacun de nous fait ses comptes : comment financer ses projets d'équipement « énergie » ? Peut-on compter sur son épargne ? Est-il judicieux d'emprunter ? A qui ? Et peut-on bénéficier d'un coup de pouce ?

Qu'est-ce qui fait la différence entre une dépense et un investissement ?

- La dépense, effectuée pour combler un besoin ou se faire plaisir, est à « fonds perdus »
- L'investissement génère un revenu capable de rembourser l'investissement, puis de produire du bénéfice.

Emprunter pour générer des revenus est donc tout à fait rationnel : c'est ce que font en permanence les entreprises et les investisseurs.

Quand, en plus, on peut emprunter à des conditions exceptionnelles et ajouter à cela l'apport des aides et des primes, l'opération devient très intéressante d'un point de vue financier.

Voici les différentes pistes de financement pour effectuer des travaux économiseurs d'énergie.

Vous disposez d'une épargne suffisante pour financer vous-même vos travaux ?

N'est-il pas plus intéressant de contracter quand même un emprunt à 0 % (voir plus loin) et de laisser vos économies rapporter de l'intérêt ?

Si vous contractez un emprunt « payant », les intérêts bénéficient d'une réduction d'impôts, qu'il est même possible de répartir sur trois ans lorsque le plafond est dépassé pour les habitations existantes. L'avantage final est peut-être suffisant pour justifier de recourir à un emprunt alors que vous avez une épargne suffisante. Pour le savoir, faites-vous conseiller par un comptable ou un fiscaliste. Bien sûr, tout cela demandera quelques démarches de plus que simplement retirer l'argent de votre compte d'épargne, mais le jeu en vaut la chandelle.

Vous devez emprunter pour financer vos travaux ?

Les formules de prêt mises au point par la Région wallonne peuvent vous donner un solide coup de pouce, à des conditions imbattables (voir plus loin).

Si vous avez besoin d'un complément, consultez la banque qui vous a octroyé le crédit hypothécaire. Il est souvent possible d'obtenir une extension de ce prêt ou une « reprise d'encours ». Cela signifie que vous réempruntez une partie de l'argent que vous avez déjà remboursé. Il n'est pas toujours nécessaire de repasser devant le notaire, ce qui vous évite des frais, et vous permet de bénéficier du taux intéressant des prêts hypothécaires. Interrogez votre banquier, cela ne vous engage à rien.

Votre capacité d'emprunt est très limitée ou nulle. Que faire ?

Vous seriez pourtant soulagé de voir baisser votre facture d'énergie et de pouvoir ainsi vous faire un bas de laine. Mais quand on n'a pas les moyens de faire les travaux, et pas assez de revenus pour obtenir un prêt, c'est la quadrature du cercle...

Il existe pourtant des solutions : le programme MEBAR (voir encadré).



Du neuf pour vos impôts

Parmi les mesures du plan de relance économique fédéral, certaines concernent l'énergie :

- les emprunts « énergie » bénéficient d'une réduction d'impôts ;

> 40 % du montant (TVA comprise) des travaux payés en 2009, quel que soit le type de travaux effectués avec un plafond maximum de 2.770 EUR par habitation ;

> le plafond est remonté à 3.600 EUR, si vos dépenses comprennent l'installation d'un système de chauffage de l'eau par énergie solaire et/ou l'installation de panneaux photovoltaïques ;

- cette réduction d'impôts pourra être étalée sur trois ans ce qui correspond à des dépenses totales de 8.310 EUR ;

- en 2009 et 2010, les travaux d'isolation des murs et des sols sont pris en compte pour un crédit d'impôt ;

- pour ces mêmes années, l'avantage actuel pour l'isolation des toits est transformé en un crédit d'impôt. Il s'agit donc désormais d'un montant remboursable par l'État, et non plus d'une réduction, déduite d'un impôt effectivement payé. Certaines personnes payant peu ou pas d'impôt pourront donc bénéficier du crédit d'impôt alors que la mesure de réduction d'impôt leur échappait.

En savoir plus :

http://mineco.fgov.be/energy/rational_energy_use/tax_reductions/home_fr.htm

L'Ecoprêt à 0 %

Il est octroyé depuis le 1^{er} janvier 2009 par la Société wallonne du Crédit social ou par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, à certaines conditions. Il s'agit d'un prêt hypothécaire social ou d'un prêt à tempérament à taux 0 % destiné à financer les investissements en matière d'économie d'énergie dans l'habitation. Les droits d'enregistrement de l'inscription de ce prêt sont également ramenés à 0 %.

Le demandeur doit être une personne physique, propriétaire de l'immeuble depuis 5 ans et y avoir sa résidence principale. Le montant des travaux doit atteindre un minimum de 2.500 EUR TVAC. Le montant de l'Ecoprêt ne peut excéder 100 % du coût des travaux, majoré des frais, avec un maximum de 30.000 EUR TVAC. La durée de l'Ecoprêt est fixée en fonction des ressources du ménage et de l'âge du demandeur, et est au maximum de 10 ans.

Vos revenus nets imposables ne doivent pas dépasser les 45.200 EUR pour un ménage,* majorés de 2.200 EUR par enfant à charge.

* Pour l'année 2009, ce plafond est exceptionnellement étendu à 60.000 EUR

Le prêt à taux zéro est cumulable avec la plupart des primes énergie ou à la réhabilitation et vous bénéficiez des réductions fiscales prévues à cet effet.

Plus d'informations sur : www.ecopret.be

Où s'adresser ?
SWCS : www.swcs.be tél. 0800 25 400
Fonds du Logement : www.flw.be tél. 071 20 77 11



N'oubliez pas ! 29 primes vous attendent

Emprunter à bon compte, c'est bien. Recevoir de l'argent directement sur son compte, c'est mieux ! N'oubliez pas que 29 primes énergie sont à votre disposition pour la plupart de vos projets d'investissement.

(Re)découvrez-les sur <http://energie.wallonie.be> et dans tous les Guichets de l'énergie. 078/150.006

Le programme MEBAR

Il s'agit d'une subvention de la Région wallonne accordée aux ménages à revenu modeste* pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Elle a la particularité d'être déduite directement de la facture de l'entrepreneur, ce qui évite aux ménages concernés de devoir avancer les fonds avant de bénéficier de la prime. La prime peut être obtenue pour des travaux de menuiserie, d'isolation, d'équipements d'appareils de chauffage centralisés et décentralisés.

Par exemple, elle peut couvrir le remplacement de châssis ou de portes extérieures, le placement de matériaux isolants, l'installation d'un poêle, d'une chaudière ou d'un chauffe-eau...

La subvention peut aussi être accordée à un ménage ou un demandeur vivant dans une caravane ou un chalet situé dans un camping ou un parc résidentiel de loisirs. Si le demandeur est locataire, il doit obtenir au préalable l'accord de son propriétaire.

Le montant maximum de la subvention est de 1.365 EUR. Elle peut être accordée plusieurs fois à un même ménage à condition qu'un délai de 5 ans se soit écoulé entre deux demandes et que les travaux soient de nature différente.

* Cela s'adresse aux personnes dont les revenus sont inférieurs ou égaux au montant du revenu d'intégration sociale majoré de 20 %, soit en 2009 :
> pour un isolé : 853,87 EUR nets par mois ;
> pour un cohabitant : 569,24 EUR nets par mois ;
> pour un cohabitant avec charge de famille : 1.138,49 EUR nets par mois.

Où s'adresser ?
Au CPAS de votre commune.

Quel est le fournisseur le plus intéressant ? Réponse en 3 clics

Vous savez qu'en fonction de la région où vous habitez, le fournisseur d'énergie le moins cher est différent. Comparer les tarifs n'est pas simple, mais la CWaPE a mis au point un simulateur très simple qui vous donne une réponse claire en 1 minute. Tout ce que vous avez à faire est de prendre votre dernière facture de régularisation annuelle de gaz et d'électricité et de vous connecter à :

<http://simulateur.ugr.be/>

Le prêt Tremplin

Il permet une réduction de la mensualité du prêt hypothécaire des candidats bâtisseurs ou acquéreurs (sans restriction d'âge et de revenus) d'un premier logement (d'une valeur vénale ou d'un coût de construction plafonné) d'un montant de 100 EUR/mois pendant 2 ans et de 50 EUR/mois pendant les 6 années qui suivent : soit une économie de 6.000 EUR. L'intervention peut être cumulée avec d'autres avantages octroyés par la Région wallonne, notamment les primes à la construction, à l'acquisition, à la réhabilitation ou à l'assurance gratuite contre la perte de revenus.

Plus d'informations sur : www.lepretremplin.be



Les prêts hypothécaires sociaux

La Société wallonne du Crédit social (SWCS) et le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie (FLW) proposent des prêts hypothécaires dits « sociaux ». Sous certaines conditions (de revenus notamment et du nombre d'enfants à charge), vous pouvez obtenir un taux bien plus intéressant que celui des banques : de 1,5 à 4,885 % au FLW et de 2,7 à 4,40 % à la SWCS.

Où s'adresser ?
SWCS : www.swcs.be tél. 0800 25 400
Fonds du Logement : www.flw.be tél. 071 20 77 11

Préférez l'électricité verte

Même si elle n'est pas toujours moins chère, l'électricité verte soulage la planète. C'est à nos enfants qu'elle rapportera des dividendes, exprimés en termes de qualité de vie. Étudiez les formules tarifaires de votre fournisseur d'électricité actuel. Et si nécessaire, envisagez de lui être infidèle, pour la bonne cause ! La libéralisation, c'est dans les deux sens...



De l'intérêt de s'engager...

N'oubliez pas aussi qu'il est toujours plus intéressant de signer un contrat avec votre fournisseur, même si vous êtes resté chez le fournisseur historique. Celui-ci vous offrira de meilleures conditions tarifaires, car vous vous engagez avec lui pour un an au moins. Si vous ne signez rien, vous payez votre énergie au prix fort, mais vous pouvez le quitter dans les 30 jours. Or si vous n'avez pas l'intention de le quitter, pourquoi payer plus cher ? Appelez-le donc au plus vite pour signer un contrat (d'électricité verte de préférence).

Les prêts « écologiques » ou « énergie » des banques privées

La plupart des banques proposent des prêts à des conditions spéciales pour les travaux économiseurs d'énergie. Il s'agit souvent d'un simple prêt à tempérament agrémenté d'une ristourne sur les intérêts. Ces formules peuvent être intéressantes en complément et pour de petits montants. Mais dans de nombreux cas, il est plus avantageux de souscrire une extension de votre crédit hypothécaire, car le taux est plus bas et vous bénéficiez d'avantages fiscaux. Faites-le vérifier par un comptable en fonction de votre situation personnelle.

Contrôler ses coûts de consommation : une méthodologie

« Mesurer, c'est connaître » écrivait le célèbre physicien Kelvin au XIX^e siècle. Alors, pour savoir où file notre argent, rien de tel que de suivre avec précision nos consommations d'énergie. Voici comment.

Relevez vos index

Chaque mois, à date fixe, notez l'index de votre compteur de gaz et d'électricité (deux index pour ce dernier si vous avez un raccordement bi-horaire).

Calculez les différences

La différence entre l'index du mois en cours et celui du mois précédent vous donne votre consommation mensuelle en kWh ou en m³ de gaz. De mois en mois, vous la verrez évoluer : plus forte en hiver, plus faible en été.

Calculez votre coût

→ Pour l'électricité :

Prenez votre dernière facture de régularisation. Divisez le montant final TVAC par le nombre de kWh total consommé et vous aurez votre prix réel au kWh. Multipliez ce prix par votre consommation du mois et vous saurez ce que vous avez dépensé en électricité pour ce mois.

→ Pour le gaz :

Multipliez le nombre de mètres cube par le taux de conversion qui se trouve sur votre facture pour connaître le nombre de kWh. Procédez ensuite comme pour l'électricité.

→ Pour le mazout :

Si votre citerne dispose d'un système de mesure précis, vous pourrez facilement lire le nombre de litres consommés. La conversion est d'environ 10 kWh/l.

Interprétez les chiffres, repérez les dérives

Avec le recul, vous pourrez rapidement déceler une consommation anormale, ou vérifier l'impact de mesures d'économie (isolation, poêle d'appoint, comportement...), du climat, de la saison, de gaspillages accidentels...

Vous ne serez jamais surpris par la facture de régularisation.

Vous pouvez aussi tirer des renseignements utiles de vos factures de gaz et d'électricité. Elles reprennent, notamment, l'évolution de la consommation des 3 dernières années et comparent votre consommation à celle d'un ménage moyen.

